

AVIS

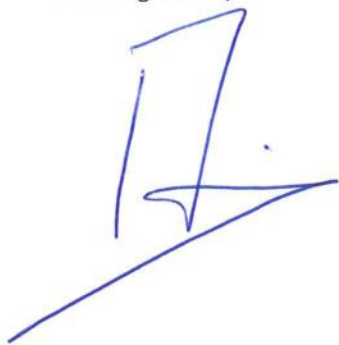
Par la présente, il est porté à la connaissance du public que le conseil communal de Betzdorf a fixé par délibération du 19 décembre 2025 le prix de vente des boissons et petites collations lors des manifestations culturelles.

La délibération a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 13 mars 2026, réf. : FC05-2026-A014. Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale.

Berg, le 23 mars 2026.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,



Le secrétaire communal,



Administration Communale de Betzdorf
11, rue du Château | L-6922 Berg
T (+352) 28 13 73 | F (+352) 28 13 73-212

secretariat@betzdorf.lu
f GemengBetzder @ gemeng_betzder
betzdorf.lu

